



Mineur logement seul a paris pour etudes ecole privee

Par **abadie**, le **23/06/2009** à **11:23**

Bonjour,

ma fille en rupture scolaire depuis un an souhaite etudier a nouveau , seulement vu son age 16ans et demi , et l'orientation qu'elle a choisie , les ecoles de paris (MAQUILLAGE professionnel et artistique) semblent les plus adaptees .

ai je le droit de lui louer un studio pour elle seule a paris sachant que aujourd'hui notre domicile est pour l'instant du moins a seville .

car je commence a me demander si je ne vais pas rentrer en france avec elle , ou du moins me rapprocher de paris pour qu'elle puisse faire les etudes prevues . car pour elle rester a seville c'est encore stagner 1 an .

elle dit vouloir tenter de travailler dans un an elle aura 17 ans et demi , cela sera-t-il possible ?
merci de vos reponses

ps ma fille ne pourra pas reprendre un cursus scolaire normal avec internat , j'ai déjà tenté 3 fois (echec , phobie scolaire , depression ...)